

Une enveloppe de
250 M€
sur la période 2024-2030



BÉNÉFICIAIRES
ESMS secteur handicap



FORME DE L'AIDE
Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

- Jusqu'à 60% pour les investissements
- Jusqu'à 80% pour l'ingénierie



PÉRIODE
2024 - 2030

FINANCEURS



23 années
d'expérience

160
Collaborateurs

15 Mds€
de projets financés
depuis 2013

9 bureaux
ouverts en
France

ABF
Part of Tinexta Innovation Hub

Pour nous contacter :

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr

www.abfdecisions.fr

APPEL À PROJETS FONDS D'APPUI POUR LES ESMS SECTEUR HANDICAP

QUELS PROJETS ?

Ce Fonds d'appui à la transformation des **établissements et services médico-sociaux** pour personnes en situation de handicap est issu de la mobilisation massive impulsée en 2023 lors de la Conférence nationale du handicap.

Le **soutien de 250 M€** s'étale sur la période 2024-2030 et vise à renforcer la qualité de l'accompagnement pour la pleine autonomie de chacun et ce dès le premier âge et tout au long de la vie.

Les projets soutenus sont classés en quatre catégories :

- ↳ Recours à un **soutien externe en ingénierie** en vue de disposer des ressources qualifiées de la phase de conceptualisation du projet à sa phase de réalisation,
- ↳ Investissement dans des **équipements techniques et technologiques** favorisant la qualité de l'encadrement et les conditions de travail,
- ↳ Investissement dans des **solutions et équipements numériques** au bénéfice des personnes accompagnées,
- ↳ Investissement pour l'adaptation des **installations immobilières** aux enjeux de demain (renforcement de l'inclusion, transition environnementale...).

Chaque projet soumis au financeur fera l'objet d'une **analyse de sa soutenabilité** tant sur le plan technique que financier.

La mobilisation de cofinancements sera déterminante pour la nécessité des projets.

QUELS SOUTIENS ?

Les projets sélectionnés seront soutenus sous forme de **subvention jusqu'à 60% des dépenses éligibles pour les investissements et jusqu'à 80% pour le recours à l'ingénierie**.